

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS - (N° 2223)

AMENDEMENT

N ° CL32

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas-Lundy et Mme Sebaihi

ARTICLE 12

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli du groupe Écologiste vise à supprimer l'inclusion dans le "délict d'incivilité habituelle" du fait de mendier. Il s'agit en effet d'une proposition déplacée et contre-productive.